

CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR ADR (HABILITATION) – FORMATION DE BASE INITIALE

Réf de l'action : ECF T510.PR indice 2 du 02/06/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de maîtriser les notions de base indispensables pour minimiser le risque d'incident lors du transport de marchandises dangereuses.
Être capable de prendre les mesures qui sont nécessaires pour leur propre sécurité et pour celle du public et pour la protection de l'environnement, ainsi que pour limiter les effets de l'incident.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- L'habilitation débouchant sur le Certificat de formation de conducteur ADR permet au conducteur d'être sensibilisé aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses et lui assure la maîtrise des notions de base indispensables pour minimiser le risque d'incident, s'il en survient un. Lui permet également de prendre les mesures nécessaires pour sa propre sécurité et pour celle du public et pour la protection de l'environnement, ainsi que de savoir limiter les effets en cas d'incident.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses en colis,
 - Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français oral et écrit,
- Permis en cours de validité,

AVERTISSEMENT

- Le Certificat de formation de conducteur ADR a une durée de validité de 5 ans. Le renouvellement de la certification s'effectue avant la fin de validité du certificat, par une formation de base recyclage. La formation de base recyclage est dispensée à intervalles réguliers. En cas de réussite à l'examen de recyclage, il y a délivrance d'un nouveau certificat de formation de conducteur ADR d'une durée de validité de 5 ans.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR ADR (HABILITATION) – FORMATION DE BASE INITIALE

sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Connaître les prescriptions générales applicables au transport des marchandises dangereuses;
- Connaître les principaux types de risques;
- Avoir connaissance des dispositions relatives à la protection de l'environnement par le contrôle du transfert de déchets;
- Connaître les mesures de prévention et de sécurité appropriées aux différents types de risque;
- Savoir se comporter après un accident (premiers secours, sécurité de la circulation, connaissances de base relatives à l'utilisation d'équipements de protection, consignes écrites, etc.);
- Connaître les marquage, étiquetage, placardage et signalisation orange;
- Savoir ce qu'un conducteur de véhicule doit faire et ne doit pas faire du transport de marchandises dangereuses;
- Connaître le fonctionnement de l'équipement technique des véhicules;
- Connaître les interdictions de chargement en commun sur un même véhicule ou dans un conteneur;
- Savoir qu'elles sont les précautions à prendre lors du chargement et du déchargement des marchandises dangereuses;
- Avoir une information générale concernant la responsabilité civile;
- Avoir des connaissances sur les opérations de transport multimodal;
- Connaître les dispositions applicables relatives à la manutention et l'arrimage des colis;
- Connaître les restrictions à la circulation dans les tunnels et les instructions sur le comportement dans les tunnels (prévention des incidents, sécurité, mesures à prendre en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgences, etc.);
- Avoir une sensibilisation à la sûreté.

MOYENS HUMAINS

- Cette formation est réalisée par un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).
- Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Ressources pédagogiques de la formation remis aux stagiaires

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives (en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques,
 - Evaluations de compétences réalisées en cours et/ou en fin de formation permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation (jury, ou organisme externe certifié...).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Examen final : QCM d'au moins 25 questions écrites (résultat minimal requis de 70/100).

SANCTION VISÉE

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR ADR (HABILITATION) – FORMATION DE BASE INITIALE

- Certificat de formation de conducteur ADR (habilitation).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5629
- Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE.
- Date de décision d'enregistrement : 01/01/2022.
- Date de fin d'échéance : 31/12/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5629/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale 21 h (3 jours).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.